## République Française Département des Vosges Commune Lubine

#### PROCES VERBAL DU 07 SEPTEMBRE 2022

L'an 2022 et le 07 septembre à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PARISSE Laurent, Maire

<u>Présents</u>: PARISSE Laurent, Maire, Mmes: ETIENNE Jacqueline, ARNOLD Aurélie, LOUZY Evelyne, WEISBECK Émilie, MM: FONCK Gabriel, LANOIX Cédric, RUHLMANN Alexandre, THIEBAUT David

**Excusés**: HUMBERT Dominique, ETIENNE Alexandre

<u>Secrétaire de séance</u> : Mme LOUZY Evelyne

#### ORDRE DU JOUR

- 1. 2022-29 Extinction de l'éclairage public
- 2. 2022-30 Plan communal de distribution d'iode
- 3. 2022-31 Subventions (ADMR, club de rencontre, les copains d'abord pompiers…)
- 4. 2022-32 Décision modificative (changement de compte du remboursement transport scolaire
- 5. 2022-33 Colis de Noël
- 6. 2022-34 Livres de Noël
- 7. Divers

## N° 2022-29 ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire rappelle que l'éclairage public a été éteint la nuit durant le mois de juin et juillet suite à un sondage effectué auprès des habitants (favorable à 90.48 %).

Un deuxième sondage a été mis en place afin de savoir si les habitants sont pour ou contre l'extinction de l'éclairage ou de prévoir un aménagement.

Au vu des retours de ce sondage, la majorité des personnes souhaitent un aménagement.

Le Maire propose différents horaires.

Au vu du débat, l'extinction de l'éclairage public est de 23h00 à 4h00

Après délibération, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité.

#### N° 2022-30 PLAN COMMUNAL DE DISTRIBUTION D'IODE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la mise en place du plan communal de distribution d'iode.

Le Maire explique les démarches à suivre en cas d'accident pour assurer le bon fonction si besoin.

Les Membres du Conseil Municipal sont informés des dispositions à prendre dans le cadre du plan communal de distribution d'iode qui est disponible en Mairie

### N°2022-31 SUBVENTIONS

Le Maire propose à l'Assemblée du Conseil Municipal d'attribuer une subvention comme suit :

- ADMR : 600€

- POMPIERS: 600 €

- CLUB DE RENCONTRE : 300 € - ANCIENS COMBATTANTS : 100 €

- CLUB VOSGIEN: 100 €

- LES COPAINS D'ABORD : 200 €

#### Soit un total de subventions versées 1900 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée du Conseil Municipal,

**ACCEPTE** le versement des subventions précitées

#### N° 2022- DECISION MODIFICATIVE 1

Afin d'effectuer les opérations comptables, avant la fin de l'année 2022, Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée du Conseil Municipal le transfert de crédits dont le détail figure ci-après :

#### **DEPENSES**

DESIGNATION Diminution Augmentation

6247 2000.00

6574 2000.00

TOTAL DEPENSES 2000.00 2000.00

Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité.

# N° 2022-33 COLIS DE NOËL

Le Maire propose à l'Assemblée du Conseil Municipal d'offrir à chaque résident de 68 ans et plus, un colis de Noël d'un montant d'environ 50.00 € par colis.

Au vu du débat des Membres du Conseil Municipal et des remontées des habitants, une proposition de carte cadeau de 50.00 € qui permettrait aux résidents de choisir ce qu'ils souhaitent

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée du Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition de la carte cadeau le montant d'environ 50.00 €

## N°2022-40 LIVRES DE NOËL

Comme chaque fin d'année pour Noël, le Conseil Municipal décide d'offrir à chaque enfant scolarisé à partir de trois ans jusqu'à 15 ans, un bon de 30 € pour l'achat de livres à choisir à la Librairie "LE NEUF" à Saint-Dié des Vosges. Ils pourront les retirer avant le 28 janvier 2023.

Le Conseil Municipal approuve à nouveau d'offrir à chaque enfant scolarisé à partir de trois ans jusqu'à 15 ans, un bon de 30 € pour l'achat de livres à choisir à la Librairie "LE NEUF" à Saint-Dié des Vosges. Ils pourront les retirer avant le 28 janvier 2023.

La Secrétaire de Séance **Evelyne LOUZY** 

Le Maire, Laurent PARISSE